Grenoble. Un ex-prof de math condamné à 2 ans de prison pour apologie du terrorisme

29/08/2018 à 20h46

Un ancien professeur de mathématiques a été condamné à deux ans de prison. Le procureur de la République avait réclamé quatre ans d'emprisonnement dans ses réquisitions. Interpellé le mois dernier, l'homme de 53 ans avait fait l'objet d'un signalement de la part des services de renseignement. Plus de 1.000 photos et une centaine de fichiers audiovisuels de propagande djihadiste étaient enregistrés sur son ordinateur.

Né au Maroc, cet homme de 53 ans était incarcéré depuis son interpellation fin juillet à Fontaine, en Isère. Il comparaissait devant le tribunal correctionnel pour « apologie du terrorisme » et « diffusion de l'enregistrement d'images relatives à la commission d'une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne ».

Petit, courte barbe poivre et sel et lunettes rondes, ce père de trois enfants a longtemps enseigné dans des collèges et des lycées publics avant de contracter une poliomyélite. Ce sont les services de renseignement qui ont signalé une possible radicalisation et des centaines de fichiers ont été retrouvés sur son ordinateur. Cela allait de scènes de décapitation à une vidéo sur la marche à suivre pour commettre un attentat en Europe ou des livres d'apprentissage des mathématiques édités par l'Etat islamique où les enfants sont invités à compter des bombes.

Sur son compte Facebook – fermé depuis – le père de famille a partagé de nombreux contenus comme le serment d'allégeance à l'Etat islamique. Certains fichiers ont été téléchargés depuis

l’organe de propagande de l’EI, Amaq, via la messagerie cryptée Telegram. Mais pour lui, il s’agissait simplement d’assouvir sa « curiosité » : « *Mes téléchargements étaient à titre informatif* ».

(…) Et concernant les films pornographiques ? l’interroge le procureur de la République. « *C’est la preuve que je ne suis pas un pur et dur mais un être de chair et d’os. Ça m’arrive d’aller sur des sites pornographiques. J’ai besoin de perfectionner ma sexualité, comme tout un chacun* », répond le prévenu déjà condamné en 2016 pour violences à l’égard d’agents venus installer un compteur Linky chez lui.

(…) Le Parisien